

Arrondissement de
Montbrison

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Brigitte FERRET
Jean Claude MAZUEL
Guy TISSEUR
Gilles BERCET
Huguette BADAR
Dominique JAY
Albert RAMBAUD
Christelle PETIT
Yolande LAROUX
Laurent PERES
Laurent JOONNEKINDT
Martine AVERNA

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers
présents : 14

Procurations : Dominique MANGEL à Jean Claude MAZUEL
Antoine ROBERT à Cassandre JANVIER

Nombre de conseillers
représentés : 2

Absents : Bernadette de LENGAIGNE
Estelle RIVAL
Christian CHAPELLO
Secrétaire de séance : Mme FERRET

20180301 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Présentation du compte administratif :

- Fonctionnement : résultat de l'exercice 2017 = 237 221.93 €
- Résultats antérieurs 2016 Fonctionnement : 1 006 656.62 €
- **Résultat de clôture Fonctionnement : 1 243 878.55 €**
- Résultat exercice 2017 Investissement : - 1 080 268.03 €
- Résultat antérieur 2016 Investissement = 724 395.10 €
- **Résultat de clôture Investissement : - 355 872.93 €**
- RAR dépenses = 728 881.42 €
- RAR recettes = 4 758 €

APPROBATION UNANIME

20180302 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL ANNEE 2017 DRESSE PAR MME FAVARD MARIE CHRISTINE TRESORIERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20180303 VOTE DES TAXES COMMUNALES

TAXE D'HABITATION / TAXE FONCIERE BATIE / TAXE FONCIERE NON BATIE

Suite aux orientations prises et à la gestion rigoureuse des dernières années, il n'est pas nécessaire, pour l'équilibre du budget communal, d'augmenter la pression fiscale.

➤ Taxe Habitation : 9.58 % Foncier bâti : 12.79 % Foncier non bâti : 32.77 %

APPROBATION UNANIME

20180304 ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL, dont le contenu est décrit en annexes
- **DECIDE** de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
 - situées sur les voies publiques
 - et/ou les sites et monuments
 - et/ou les terrains de sports
 - Niveau 2 – maintenance simplifiée
 - nettoyage complémentaire dans le cadre du niveau 2 – maintenance simplifiée
 - pose et dépose des motifs d'illuminations ⁽¹⁾
- **DECIDE** de mettre à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion
- **DECIDE** que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public
- **DIT** que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, ainsi qu'à régler toutes sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenus pendant la durée d'adhésion
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018, et suivants.

20180305 DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA

La commune de ST BONNET LES OULES a demandé à B INGENIERIE de lui fournir un diagnostic afin de dresser le constat de l'accessibilité au cadre bâti existant en vue de présenter un agenda avant le 31 mai 2108. La durée d'exécution des travaux est fixée à deux ans.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ou installations ouverts au public et indique que seul le bâtiment communal de l'espace sylvestre est concerné.

Puis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'État avant le 31 mai 2018.

APPROBATION UNANIME

20180306 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE PUBLIQUE

Monsieur le Maire dresse lecture de la convention définissant les conditions d'octroi de l'aide technique du Département de la Loire, à travers les missions de la Direction départementale du livre et du multimédia, à la collectivité pour le fonctionnement de sa bibliothèque-médiathèque positionnée au niveau 3 de la typologie des bibliothèques publiques.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

AUTORISATION UNANIME

20180307 DISSOLUTION DU SYNDICAT ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver la dissolution du syndicat intercommunal de transport scolaire St Galmier-Veauche et d'approuver les conditions de sa liquidation par la répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2016 recensées dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	PARTICIPATION 2016	%
Avezieux	114	4.33
Bellegarde en Forez	345	13.10
Chamboeuf	339	12.87
Crantilleux	288	10.93
Cuzieu	300	11.39
Rivas	81	3.08
St André le Puy	144	5.47
St Bonnet les Oules	273	10.36
St Galmier	129	4.90
St Médard en Forez	60	2.28
Unias	78	2.96
Veauche	60	2.28
Veauchette	198	7.52
Montrond les Bains	225	8.54
TOTAL	2634	100.00

APPROBATION UNANIME

20180308 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU SUR PROPRIETES PRIVEES

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de constituer une servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles AE 191 et 192.

Cette servitude, d'une largeur de 3 mètres, sera constituée pour permettre le passage d'une canalisation d'eau dans le prolongement de celle existante au Nord desdites parcelles, afin d'alimenter les constructions à venir sur ces terrains et les habitations situées en contrebas, Chemin de Gourni.

APPROBATION UNANIME

20180309 EMPRISE FONCIERE PARTIELLE PARCELLE AE 165 POUR AMENAGEMENT ESPACES VERTS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de constituer une emprise partielle de 38 ca sur la parcelle AE 165, pour un aménagement paysager.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le propriétaire et proposé une acquisition foncière au prix de 15€ le m² avec reconstruction du mur. **APPROBATION UNANIME**